



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 42255

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait qu'il est important d'aider les jeunes à prendre conscience de la citoyenneté ainsi que de leurs droits et devoirs à l'égard de la société. En ce sens, les cours d'éducation civique sont extrêmement importants. Or l'éducation civique n'est l'objet ni à titre principal ni à titre facultatif d'aucune notation lors du baccalauréat. De ce fait, tout au long de l'enseignement secondaire, les heures théoriquement prévues pour l'éducation civique sont utilisées par les professeurs à finir les programmes obligatoires. De plus, n'ayant pas de notation, les élèves ne sont pas non plus motivés pour s'y intéresser. L'éducation civique est certainement bien plus importante pour l'insertion des jeunes dans la société que certaines matières facultatives ou optionnelles que les jeunes peuvent choisir lors du baccalauréat. Afin de remédier à cette situation, elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas que l'instruction civique pourrait être dans un premier temps, une matière optionnelle ou facultative au baccalauréat et, dans un second temps, une matière obligatoire.

### Texte de la réponse

Étudier dans toutes ses dimensions la citoyenneté et son exercice dans la société en permettant le croisement des savoirs et la construction d'une opinion raisonnée constitue l'axe de l'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale. Ancrée dans des programmes s'organisant autour des notions fondamentales et mettant l'accent sur les objectifs et sur l'acquisition de méthodes, la pratique du débat argumenté est apparue comme le support pédagogique naturel d'un tel projet. Il implique aujourd'hui des professeurs de toutes disciplines, histoire-géographie en majorité mais aussi de lettres, de sciences économiques et sociales, de philosophie et d'éducation physique et sportive. Des choix ont donc été opérés, novateurs et exigeants. Les modalités d'évaluation actuelles, qui conduisent à l'inscription par le professeur en charge de l'ECJS d'une appréciation motivée sur le livret scolaire de tous les élèves, appréciation portée à la connaissance des jurys de baccalauréat, reflètent les particularités d'un tel enseignement. Il s'agit bien en effet, en tenant compte de l'âge et du niveau des élèves, de favoriser au long du cursus l'appropriation, par chacun, des connaissances, valeurs et concepts fondamentaux en mobilisant réflexion personnelle et collective. On ne naît pas citoyen mais on le devient. Contribuer à la formation d'un citoyen adulte autonome, respectueux de l'autre, intéressé par la chose publique, conscient des évolutions qui touchent notre monde est une des missions fondamentales de notre système éducatif.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42255

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 22 juin 2004, page 4600

**Réponse publiée le** : 28 septembre 2004, page 7556